



Focus n° 10 -
26/03/10

**32,6 millions pour
la réforme des
services d'incendie**

Envoyez toutes vos
questions et remarques sur
la réforme et sur cette
newsletter [en cliquant ici](#)

32,6 millions pour la réforme des services d'incendie : crédits pour les prézones, la formation et le recrutement

Lors du dernier contrôle budgétaire, la ministre de l'Intérieur Annemie Turtelboom a réussi à décrocher 32,6 millions d'euros, soit 1,3 milliards de francs belges, pour la réforme des services d'incendie en 2010. La majeure partie de ce montant, soit 23,8 millions ou 70%, sera consacrée à l'amélioration du fonctionnement opérationnel des prézones.

En outre, 6 millions d'euros seront octroyés aux écoles du feu ; les 2,8 millions d'euros restants seront destinés aux logiciels et à la campagne de recrutement.

Ces crédits préfigurent une avancée majeure et tangible de la réforme.

23,8 millions

Les communes se voient octroyer un subside de 23,8 millions d'euros qui leur permettra de financer l'introduction et le fonctionnement des 32 prézones.

Dans une prézone, les corps de pompiers des différentes communes collaborent au niveau opérationnel. En d'autres termes, dans une prézone, le matériel, le personnel et les autres moyens des différentes communes, seront donc mieux coordonnés au niveau opérationnel.

Cette augmentation d'échelle permettra d'accroître l'efficacité et la rapidité des interventions des services d'incendie, avec comme conséquence logique directe une sécurité accrue pour le citoyen et le personnel des services d'incendie.

Le subside de 23,8 millions d'euros permettra de couvrir les coûts suivants :

1. La coordination des différents services d'incendie dans une prézone.
2. En fonction des besoins opérationnels de la prézone :

- a. Subventions de personnel pour :
 - i. le recrutement de personnel ;
 - ii. l'harmonisation des conditions de travail au sein de la zone;
 - iii. le renforcement des formations du personnel par le biais d'un remboursement du salaire du sapeur-pompier pendant la formation.
- b. Acquisition d'équipements de protection individuelle.
- c. Adaptation des casernes.

D'un point de vue géographique, une prézone couvre les mêmes communes qu'une zone d'incendie mais, contrairement à une zone d'incendie, elle ne dispose pas de la personnalité juridique.

Le subside fera l'objet d'une négociation avec l'ensemble des communes couvertes par une prézone. Les communes d'une prézone concluront une convention avec le Service public fédéral Intérieur stipulant l'utilisation qui sera faite des moyens qui leur seront octroyés.

Cette convention fixera également les missions et tâches auxquelles chaque commune s'engage, dans l'objectif final d'améliorer la coordination opérationnelle.

Chaque convention conclue avec le SPF Intérieur sera évaluée en permanence afin de vérifier si les moyens engagés atteignent leur destination et si les objectifs ont été atteints.

Ecoles du feu

Les écoles du feu se verront octroyer un subside de 6 millions d'euros qui leur permettra de renforcer les formations dans chaque région et d'en minimiser les coûts pour les services d'incendie.

En d'autres termes, il s'agit de crédits supplémentaires pour les formations de base et des formations spécialisées et continuées telles que le flash-over, la formation de plongeur, le perfectionnement spécialisé des officiers, etc.

Enfin, les écoles du feu peuvent également consacrer cette subvention au paiement de frais de fonctionnement spécifiques ou à l'adaptation de leur infrastructure aux besoins actuels.

Informatique et recrutement

Le reste du budget supplémentaire, à savoir 2,8 millions d'euros, sera consacré à une campagne promotionnelle pour le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires et professionnels au profit des corps confrontés à une pénurie de personnel.

Une dernière partie de cette subvention sera quant à elle destinée au paiement de logiciels pour les prézones. Il s'agit par exemple d'un programme permettant d'effectuer une analyse des risques dans la prézone et d'un programme de gestion du personnel et du matériel dans la prézone.